

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

frais de transport Question écrite n° 18513

## Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le paiement des prestations fournies par les entreprises d'ambulances. En effet, ces dernières sont dépendantes à 100 % des organismes payeurs. Or ces dernières ne s'acquittent pas toujours des factures selon des délais identiques. Cette situation rend extrêmement compliquée la gestion de la trésorerie de ces entreprises, qui ainsi, jouent parfois le rôle de banquiers qui avancent les fonds sur de longues périodes. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour assurer le paiement des prestations d'ambulances par les organismes payeur de façon uniforme et prévisible, afin de permettre une gestion moins onéreuse et plus aisée de la trésorerie de ces entreprises.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Moudenc

Circonscription: Haute-Garonne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18513

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>19 février 2013</u>, page 1686 Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)